

CAC 40 VS Next 40, le jeu des différences

Le gouvernement revendique s'être inspiré de l'indice boursier phare de l'Hexagone pour concevoir son Next 40. Pourtant, la ressemblance est loin d'être frappante.

Temps de lecture : minute

19 septembre 2019

L'inspiration est limpide. Les deux indices dévoilés par le gouvernement ce mercredi, le Next 40 et le French Tech 120, qui recensent les startups et scaleups les plus prometteuses de la French Tech, sont directement inspirées des indices boursiers français CAC 40 et SBF 120. Le gouvernement le dit lui-même : "le Next 40 est à l'image de l'indice CAC 40". Sont-ils si semblables ? Maddyne fait le match entre le Next 40 et son grand frère historique.

De quoi s'agit-il ?

La Cotation assistée en continu, ou CAC 40, est le principal indice boursier de la Bourse de Paris. Créé en 1987, il regroupe les quarante sociétés françaises cotées sur Euronext Paris - branche française de la première Bourse européenne - les plus scrutées par les investisseurs. Ces sociétés sont censées refléter les différents pans de l'économie française.

Le Next 40 est un "indice" créé en 2019 par le gouvernement français afin de mettre en lumière 40 entreprises technologiques françaises de premier plan. Ces dernières sont issues de différents secteurs d'activité, de l'e-commerce à la Foodtech. Aucune des sociétés présentes dans le Next 40 n'est cotée en Bourse.

Peut-on pour autant parler d'indice ? Si l'on se réfère à la définition du Larousse, un indice est "*un nombre permettant de résumer et de caractériser la variation relative d'une grandeur simple ou complexe entre deux situations, dont l'une sert de base (temps ou lieu de référence)*". Le CAC 40 sert ainsi à mesurer la performance boursière des 40 valeurs qu'il agrège, "une sorte de moyenne des échanges boursiers", résume Le Monde. Difficile de parler d'indice pour le Next 40, aucun titre de ces entreprises n'étant échangé selon un cours public et leur valorisation n'étant qu'une estimation. Un indice pourrait être calculé, par exemple, en fonction des chiffres d'affaires consolidés, des bénéfices totaux dégagés ou du nombre de salariés mais cela n'a pas été évoqué pour l'instant. Le Next 40 relève donc pour l'instant davantage d'un label.

Quels critères remplir pour en faire partie ?

Le CAC 40 est "un classement des sociétés en fonction de leur taille, de leur capitalisation boursière (ou flottante) et de leurs liquidités" , explique 20 Minutes. C'est donc d'abord la valeur boursière des titres échangeables sur le marché boursier qui est prise en compte. Mais aussi "la moyenne des volumes de trading sur les douze derniers mois" . "Ces entreprises sont triées sur le volet parmi les cent sociétés françaises, dont on vend et achète le plus de titres. Elles sont choisies pour être représentatives de l'économie nationale en couvrant l'ensemble des domaines d'activité" , précise encore *Le Monde*. Les performances seules des entreprises ne garantissent ainsi pas leur présence dans le CAC 40 puisque ces dernières sont dépendantes de celles déjà présentes au sein de l'indice : une sur-représentation d'un secteur sur un autre fausserait la donne. Les comptes des sociétés cotées sont publics, tout comme le cours de leur action.

Du côté du Next 40, on trouve trois types d'entreprises. D'une part, les licornes, ces entreprises dont la valorisation - déclarée - dépasse le milliard d'euros alors qu'elles ne sont pas cotées en Bourse. C'est le cas de BlaBlaCar, Doctolib ou Meero. Ensuite, les entreprises "ayant réalisé une levée de fonds supérieure à 100 millions d'euros sur les trois dernières années" , dévoile le gouvernement sur son site. C'est le cas de Voodoo, ManoMano ou Ynsect. Enfin, "les autres startups ont été sélectionnées en fonction des critères suivants : les levées de fonds les plus importantes sur les trois dernières années ; un chiffre d'affaires supérieur à cinq millions d'euros pour le dernier exercice, avec une croissance annuelle moyenne d'au moins 30% sur les trois derniers exercices" , précise encore le gouvernement. Le grand public peut avoir accès à ces chiffres mais de manière payante, en s'adressant au greffe du Tribunal de commerce où ils ont été déposés.

Qui décide de la composition ?

C'est le Conseil scientifique des indices qui décide de la composition du CAC 40, plus précisément des entrées et sorties. Celui-ci n'est pas lié à Euronext, qui dirige pourtant la Bourse de Paris, en gage d'indépendance. Il est composé d'un président et de "sept à huit membres" , précisait le site Edubourse en 2012. Ces derniers travaillent pour des institutions financières, de l'Insee à l'AMF mais aussi pour des instituts économiques privés comme Rexecode. Le Conseil se réunit une fois par trimestre mais peut convoquer une réunion exceptionnelle en cas d'urgence.

Du côté du Next 40, le jury a été présidé par Céline Lazorthes, la fondatrice de Leetchi et était composé à la fois d'entrepreneurs - Joséphine Goube (CEO de Techfugees), Mélanie Marcel (fondatrice de SoScience), Vincent Touboul Flachaire (fondateur de Goodeed), Fatoumata Ba (CEO de Janngo), d'investisseurs - Paul-François Fournier (directeur exécutif de l'innovation chez Bpifrance), Anita de Voisins (secrétaire générale d'Investir&+) et Olivier Mathiot (business angel et président de thecamp) et de grands comptes - Ronan Le Moal (directeur général d'Arkéa) et Céline Saada Benaben (directrice générale d'eBay France), selon les détails de Frenchweb. Il

avait un temps été évoqué le fait que le Next 40 serait évolutif, au moins à un rythme annuel mais aucune précision n'a été donnée sur de prochaines réunions du jury - ni sur le fait que sa composition serait définitive.

Comment fonctionnent les indices ?

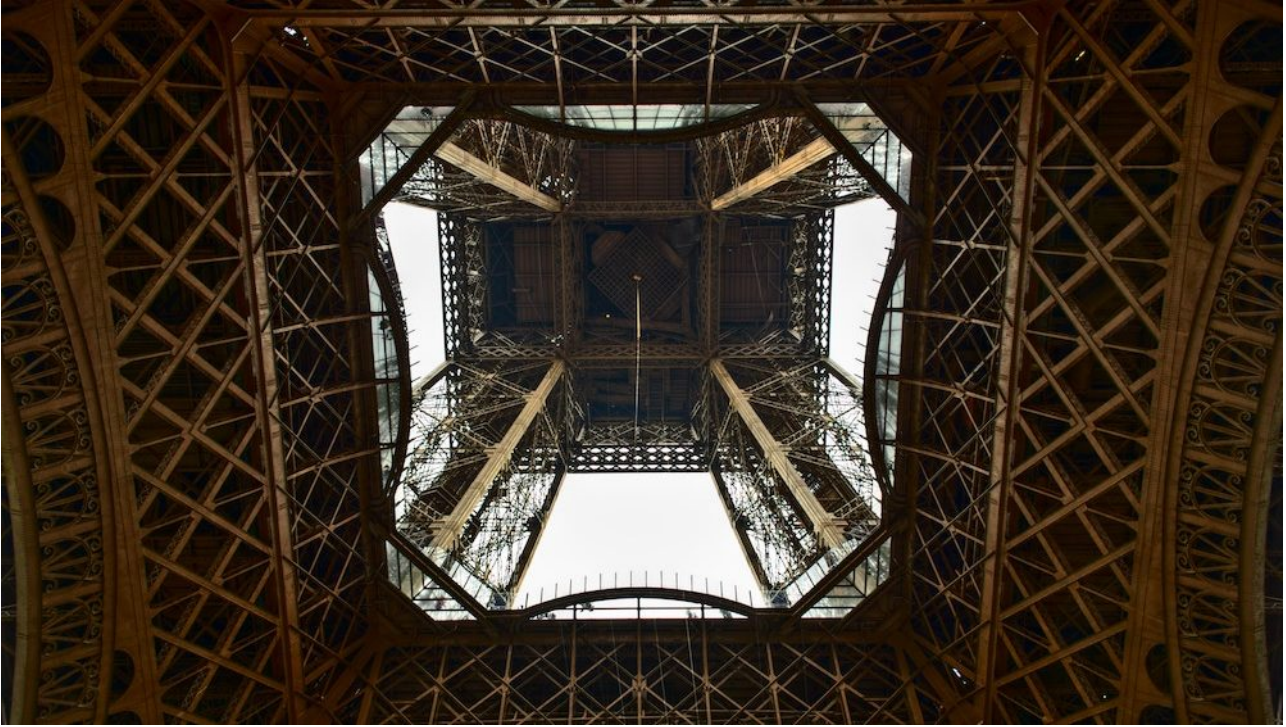
Le CAC 40 est publié du lundi au vendredi de 9 heures à 17h35. L'indice est mis à jour toutes les 15 secondes et publié en temps réel sur NYSE Euronext. Pour le calculer, il faut multiplier le dernier cours de clôture de l'action d'une entreprise par le nombre d'actions, additionner l'ensemble des montants et diviser la somme par 184,629,565.030481 - qui correspond à la capitalisation totale de la première cotation, le 31 décembre 1987 - puis la multiplier par un facteur d'ajustement lié aux changements arrivés depuis cette première cotation (apparition de l'euro, émission de titres).

Du côté du Next 40... aucune base de calcul ni aucune méthode de calcul n'ont pour l'instant été dévoilées.

À quoi ces indices servent-ils ?

"Le CAC 40 est considéré comme l'indicateur phare de la santé économique française", souligne Le Monde. Des cours à la hausse sont en général le témoin d'une bonne santé économique du pays, tandis que l'inverse annonce une dépréciation du climat économique. L'indice est aussi un outil majeur pour les gérants de portefeuille, qui décident de leurs investissements en fonction de celui-ci. Enfin, "c'est également une vitrine pour ces entreprises. Celles-ci bénéficient d'une grande visibilité, particulièrement auprès d'investisseurs étrangers, et attirent donc plus de liquidités", conclut Le Monde.

Le Next 40, lui, a été pensé comme *"un levier pour donner à ces entreprises de la visibilité à l'international et pour leur permettre de grossir plus rapidement"*, estime le gouvernement. Les 40 heureuses élus *"bénéficient d'un soutien des autorités publiques, d'une promotion internationale et d'un accompagnement médiatique"* ainsi que des services dédiés par le biais de la French Tech.



À lire aussi

La French Tech se structure (enfin) afin de devenir le bras armé de la startup nation

Davantage qu'un indice économique ou financier, le Next 40 est donc avant tout un outil de promotion pour les entreprises qui le composent. Et leur permettent d'avoir des relations privilégiées avec les administrations. De quoi leur permettre d'attirer davantage d'investisseurs, notamment étrangers, dans l'espoir que leur attractivité ruisselle sur l'ensemble de la French Tech.

Article écrit par Geraldine Russell